

Communiqué de presse

30 janvier 2012

Conférence régionale Lundi 6 septembre 2012 à Décines

Distribution et fourniture d'électricité

Quel mode de gestion pour les services publics locaux ?

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) présente, lundi 6 février à 14h, au Toboggan de Décines, son Livre Blanc. Cet ouvrage rassemble ses propositions pour une gestion durable des services publics locaux d'électricité.

Co-organisée avec les syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes, cette conférence s'adresse aux élus, services et parties prenantes concernées par la pérennisation des services publics d'électricité aujourd'hui menacée.

Lancé lors du Salon des Maires en novembre 2011, ce Livre Blanc sera présenté aux collectivités de Rhône-Alpes à l'occasion de cette conférence. L'objectif est de donner des clés de compréhension des enjeux de l'évolution du modèle électrique.

La gestion du service public d'électricité en Rhône-Alpes

En Rhône-Alpes, les 9 syndicats départementaux d'énergie existant*, propriétaires des réseaux, travaillent en concession de service public avec ERDF. Depuis le 16 janvier 2012, ils se sont réunis au sein d'une structure, appelée USÉRA pour dialoguer et peser davantage auprès de l'opérateur, en situation de quasi monopole.

Le modèle de 1946 n'existe plus

Longtemps plébiscité pour son efficacité, le modèle électrique de 1946 n'existe plus. Fondé sur une double régulation, nationale et locale, il subit désormais le contrecoup de l'ouverture des marchés à la concurrence et du changement de statut du groupe EDF.

Au cœur du dispositif, la péréquation tarifaire est un leurre depuis la chute drastique des investissements dans la décennie 1995-2005. La recherche de la productivité, la disparition de la proximité, ont conduit, malgré la compétence et le dévouement des agents de terrain d'ERDF, à créer des « fractures électriques » multiples. Si tous les Français payent le même tarif, ce n'est pas pour accéder au même service. La péréquation est faussée. Le service public est en outre moins efficace, comme le montre, par exemple, le rapport du Médiateur de l'énergie.

* SIEA (Ain), SDE07 (Ardèche), SDED (Drôme), SEDI (Isère), SIEL (Loire), SIGERLY (Région lyonnaise), SYDER (Rhône), SDES (Savoie), SYANE (Haute-Savoie)

CONTACT PRESSE

Agence Bonne Réponse – Marie Tissier

m.tissier@bonne-reponse.fr

04 72 40 54 12 / 06 15 39 59 65

ERDF en abus de monopole

Dans maintes situations, ERDF abuse de sa position monopolistique, au détriment des autorités concédantes et des usagers. Les revendications récurrentes de la propriété des compteurs sont la partie visible de ces abus de monopole.

Les élus se mobilisent pour le service public

Les élus de la FNCCR ne se résignent pas à laisser le service public de l'électricité en friche. Le Livre blanc est l'occasion de faire valoir des propositions au service de l'intérêt général.

Service public de fourniture

Conjugué avec la disparition programmée des tarifs jaune et vert en 2015, l'alignement progressif des tarifs bleus sur les prix de marché met en péril le service public de fourniture. La FNCCR propose de maintenir un service public local de fourniture, obligatoire pour les consommateurs au tarif bleu, optionnel pour les autres, sous une forme concessive ou encore de régie facultative.

Service public de distribution

La FNCCR estime nécessaire de renforcer les prérogatives des autorités concédantes. Elles doivent disposer d'un pouvoir de sanction, y compris financier, à l'égard du concessionnaire. En cas de carence d'ERDF et après mise en demeure, elles doivent pouvoir accomplir elles-mêmes les travaux nécessaires pour rétablir la qualité. Ces travaux seront facturés à ERDF.

Le choix du mode de gestion ne doit pas être exclu. Alternative de dernier recours, elle interviendrait en cas de désaccord persistant avec ERDF. En ce cas, les collectivités pourraient exercer le service public de distribution avec une entreprise publique locale (régie ou société d'économie mixte). Cette entreprise aurait un agrément national et une emprise géographique significative (échelle régionale). Tout comme les ELD, elle emploierait des salariés au statut des industries électriques et gazières, en préservant ainsi l'emploi et la protection sociale de ses agents.

La FNCCR opposée à l'ouverture à la concurrence

Ces propositions s'inscrivent dans un contexte incertain. Le niveau des investissements d'ERDF n'est pas maîtrisé, en raison de la périodicité du Turpe et des incertitudes liées au déploiement des compteurs Linky.

Evoquée par le PDG d'EDF, l'ouverture à la concurrence, sous impulsion européenne, est possible. La FNCCR ne la souhaite pas. Mais si ERDF s'y prépare, les élus locaux doivent faire de même pour faire face à toute éventualité.

CONTACT PRESSE

Agence Bonne Réponse – Marie Tissier

m.tissier@bonne-reponse.fr

04 72 40 54 12 / 06 15 39 59 65